

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet LA PETITE FREIGNOUSE sur la commune principale de l'AIOT La Petite Freignouse 49122 Bégrolles-en-Mauges.

La référence de votre dossier est A-3-K63B5L57 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 30/03/2023 à 16h06 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La DDETSPP ou la DAAF**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**

- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **52837226100016**

Raison sociale **EARL DU NOISETIER**

Forme juridique **Exploitation agricole à responsabilité limitée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

LA PETITE FREIGNOUSE

LA PETITE FREIGNOUSE

49122 BEGROLLES EN MAUGES

Signataire

Nom : **GODIER**

Prénom : **CATHY**

Qualité : **ASSOCIEE EXPLOITANTE GERANTE**

Référent

Nom : **OLIVIER**

Prénom : **BOUSSARD**

Fonction : **CONSEILLER**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **LA PETITE FREIGNOUSE**

Description des activités :

L'exploitation comporte 3 bâtiments d'élevage volailles label rouge dont 2 de 400 m² et un troisième de 413 m². L'élevage alterne des lots de poulets, pintades ou dindes à raison d'un maximum de 15 600 emplacement en production de pintades. Les bâtiments sont entièrement sur litières accumulées qui sont valorisées par épandage sur le parcellaire de l'EARL.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **La Petite Freignouse 49122 Bégrolles-en-Mauges**

X : 401961

Y : 6675597

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2111	2111-2	Elevage de volailles	Nombre d'emplacements 15600 Animaux-Eq	D	emplacements

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Forage souterrain **OUI**

Volume maximum annuel (en m3) **500**

Profondeur : **Plus de 10m de profondeur**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **OUI**

Origine et la nature des matières épandues :

Les matières épandues sont les fumiers de volailles issus des litières.

Pacage	Nom exploitant	Numéro îlot
049168221	EARL DU NOISETIER	1
049168221	EARL DU NOISETIER	2
049168221	EARL DU NOISETIER	3
049168221	EARL DU NOISETIER	4
049168221	EARL DU NOISETIER	5
049168221	EARL DU NOISETIER	6

Surface totale du plan d'épandage (en ha) **64**

Q : Quantité d'azote épandue inscrite au plan d'épandage (en kg N) **6354**

A1 : Dont épandue sur les terres de l'exploitation (en kg N) **6354**

A2 : Dont épandue sur les terres mises à disposition par un tiers (en kg N) **0**

B1 : Dont produite sur l'installation (en kg N) **1978**

B2 : Dont provenant d'un tiers (en kg N) **4376**

Capacité de stockage des matières épandues (en mois) **12**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Carton - papier - ficelle : déchetterie de Bégrolles en Mauges Bidon vide de produits phytosanitaire : Etablissement La Source Le May sur Evre Produits vétérinaires : stockage en bac jaune pour acheminement vers les vétérinaires de BEAUPREAU EN MAUGES Big Bag d'engrais : Etablissement La Source Le May sur Evre Huile de vidange de tracteur : Stockage sur place vers entreprise spécialisée de retraitement

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **Forage souterrain en proximité du site**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

L'établissement présente un extincteur dans chaque bâtiment. Chaque bâtiment présente une arrivée d'eau dans les sas qui peut être raccordée à des tuyaux.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Non

Nom de l'autorisation ou de la déclaration	Date de dépôt	Organisme en charge de l'instruction
EARL GODIER TERRIEN	28/05/1997	DDSV

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

EARL DU NOISETIER - PLAN DE SITUATION 100 M - INTEGRE.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

PLAN D'ENSEMBLE COMPLET.pdf